



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E191992

VALABLE JUSQU'AU

16/09/2026

ÉDITÉ LE

11/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/06/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 900623976

Siret : 900 623 976 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5202317

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO 21063511202

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO 21063511202

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/05/2025

Raison sociale : E[PC]2

26 RUE DE L'ESPERANCE
QUAI DES ARTISANS Z.A. DE L'ESPERANCE
22120 QUESSOY

Téléphone : 06 59 63 29 64

Fax :

Portable : 06 59 63 29 64

Site Internet : www.epc2.fr

E-mail : company@epc2.fr

Responsabilité légale :
LE HERISSE TONY, DAVID, SYLVAIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5221 | Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert | 14/09/2023 |
| 5222 | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² | 03/07/2025 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 14/09/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Chaudière bois | 11/01/2024 |
| o Poêle ou insert bois | 17/09/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 14/10/2021 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 14/10/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.